CAISSE TERRITORIALE DES ŒUVRES SCOLAIRES SAINT-MARTIN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

La Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires est un établissement public autonome.
Ses activités se déclinent ainsi que suit :

A- La production de repas
B- L 'organisation du péri et extra-scolaire
C- les inscriptions et l'encaissement des recettes (tickets repas)
D- L 'organisation et le suivi des restaurants satellites
E- Le suivi administratif (comptabilité, ressources humaines, achats ...)

A- LA PRODUCTION DE REPAS

La cuisine centrale, sise à Grand case, fabrique en moyenne 4043 repas par jour
L'équipe est composée de 3 magasiniers, 12 personnels affectés à la production, à la plonge, à l'allotissement.

Années	2011	2012	2013	2014
Nb Restaurants	17	17	17	17
Repas/année	**441 003**	**513 271**	**547 103**	**557 330**
maternelles	142 465	152 202	142 761	132 204
primaires	260 874	265 274	279 244	283 971
collèges	28 685	44 851	56 296	62 038
Lycée poly	668	3124	5048	11 187
personnel	nd	29 400	29 861	38 517
enseignants	nd	3006	3925	3321
Centres de loisirs			7184	7248
primaires privés	673	3474	6447	8038
lycée privé		1140	2031	1641
garderies privées	7638	5699	5730	6161
association		5101	7190	3395
Divers			1386	
Nbre jours rest.	143	144	137	137
Repas/jour	**3020**	**3591**	**3930**	**4043**
maternelles	996	1 057	1042	965
primaires	1 824	1 842	2038	2073
collèges	200	311	410	453
lycée poly		47	37	82
personnel	nd	204	218	281
enseignants	nd	21	33	24
lycée privé		17	14	12
association		31	30	30
primaire privé		24	44	59
garderie privée	50	37	30	31

Notre cuisine ayant obtenu l'année dernière l'agrément communauté, tous nos produits proviennent de fournisseurs agrées, nous garantissant ainsi la traçabilité de tous les produits entrant dans la composition des repas.
Pour rappel, s'agissant de restauration collective à caractère social, toutes les denrées animales ou comportant des denrées animales doivent être agrées union européenne.

Nous nous efforçons de concilier équilibre alimentaire avec le gout des enfants, en respectant leurs traditions culinaires.
La plus grande rigueur est de mise aussi bien dans le respect des horaires que dans le soin apporté a la confection des plats, la moindre erreur peut être lourde de conséquence.
L'hygiène et la sécurité alimentaire sont les maitres mots de l'outil de production

En Aout, un nouveau chef de production a été recruté. Il est notamment en charge de développer les activités de la cuisine centrale, en veillant à la bonne exécution des prestations dans les différents satellites. In fine, il devra tout mettre en œuvre pour une meilleure comptabilité analytique, via l'utilisation et le paramétrage du logiciel déjà en place.

Des sensibilisations à l'importance d'un bon petit déjeuner ont été organisées à l'école Jérôme Beaupère, conjointement avec l'ARS (agence régionale pour la santé).

Notre rôle ne s'arrête donc pas à la production de repas, mais nous avons le devoir de lutter contre l'obésité, fléau du XXI siècle et engendrant de nombreuses maladies, ainsi que d'autres troubles physiques liés à une mauvaise alimentation (diabète....).

C'est donc a travers l'équilibre alimentaire proposé, doublé d'une sensibilisation auprès des plus jeunes que l'on pourra apporter notre contribution à ce combat.

Le personnel de production a reçu une formation en interne, obligatoire annuellement par ailleurs, concernant la maitrise des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire

La responsabilité de la CTOS dans ce domaine, n'est pas un vain mot, tous les jours, nous devons être vigilants.

B – L'ORGANISATION DU PERI ET EXTRA SCOLAIRE

La Collectivité de Saint-Martin a pris la décision, dès la rentrée 2013 de faire partie des villes pilotes dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires sur l'ensemble de son territoire. Ceci a permis à la Collectivité, de structurer son service d'accueil périscolaire d'une part et de revoir la répartition spatiale des activités d'autre part, et ce afin d'offrir à tous un accès équitable à la culture, aux loisirs, au sport et à la citoyenneté.

Dès la rentrée scolaire 2013-2014, la Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires (CTOS) a été chargée de **mettre en œuvre et de coordonner les orientations éducatives fixées par les acteurs éducatifs dans les écoles.** La CTOS a vocation à intervenir sur des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des élèves. Elle a en charge la restauration collective, ainsi que les activités péri et extrascolaires.

Avant 2013, l'organisation des activités péri et extrascolaires était confiée à des associations. Tous les enfants scolarisés ne bénéficiaient pas de ces activités. L'offre proposée ne répondait pas au besoin du plus grand nombre (actions destinées uniquement aux élémentaires). Les tarifs pratiqués constituaient un frein, ainsi, les parents bien souvent n'inscrivaient pas leur(s) enfant(s)

1- Evolution de la population scolaire de Saint-Martin (scolarisée dans le public)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Classes maternelles	**1369**	**1445**	**1421**	**1404**	**1410**	**1504**	**1554**	**1702**	**1745**	**1808**	**1822**	**1766**	**1499**	**1661**	**1741**
Sandy Ground	225	269	266	276	275	261	284	245	293	294	281	270	235	250	262
Siméonne Trott	344	353	325	322	325	336	338	340	336	337	332	325	292	325	350
Evelina Halley	324	320	306	262	290	311	318	325	321	326	310	300	221	302	337
Nina Duverly								24	24	24	24	24	20	0	0
Emile Choisy (primaire)								25	25	25	25	25	21	0	0
Hervé Williams 1 (primaire)								26	26	26	26	26	0	0	0
Hervé Williams 2 (primaire)								23	23	23	23	23	0	0	0
Morne O'Reilly						25	75	74	74	74	89	91	95	93	83
Maternelle Grand Case	231	237	224	223	220	224	216	221	222	228	199	174	165	197	201
Cul-de-Sac								75	75	75	59	59	56	56	61
Quartier d'Orléans 1	245	266	300	301	300	327	323	324	326	323	303	284	235	266	263
Quartier d'Orléans 2								0	0	53	151	165	159	172	184
Classes élémentaires	**3108**	**3141**	**3026**	**3161**	**3063**	**3207**	**3351**	**3491**	**3423**	**3476**	**3539**	**3441**	**3456**	**3367**	**3267**
Sandy Ground	432	457	466	490	440	472	474	489	489	530	499	470	452	462	439
Nina Duverly	520	502	474	476	447	439	470	444	442	453	445	437	423	417	367
Emile Choisy	387	361	344	355	333	342	343	341	359	353	363	341	347	361	316
Hervé Williams 1	457	428	376	380	387	466	464	444	437	457	466	439	435	441	435
Hervé Williams 2	325	347	326	321	316	311	313	302	319	350	358	341	324	324	338
Morne O'Reilly								0	0	0	24	24	140	55	87
Elie Gibbs (Grand-Case)	471	506	385	419	396	376	378	378	391	353	352	337	331	332	351
Cul-de-Sac			110	123	155	200	190	203	195	198	237	203	236	205	174
Quartier d'Orléans 1	516	540	317	342	312	307	325	465	355	356	356	376	236	358	354
Quartier d'Orléans 2			226	255	275	294	394	425	436	426	439	433	344	412	406
Primaire :	**4477**	**4586**	**4447**	**4565**	**4473**	**4711**	**4905**	**5193**	**5168**	**5284**	**5361**	**5207**	**4955**	**5028**	**5008**
Mont des accords	1235	1024	1058	1151	1179	1185	1178	734	1203	1178	1178	1179	1194	1181	1195
Soualiga	699	1074	712	751	714	661	647	784	655	670	740	733	761	750	750
Quartier d'Orléans			405	427	459	464	463	666	514	539	557	597	594	650	606
Collège :	**1934**	**2098**	**2175**	**2329**	**2352**	**2310**	**2288**	**2184**	**2372**	**2387**	**2475**	**2509**	**2549**	**2581**	**2551**
LPO des Iles du Nord	916	949	1005	945	1092	1290	1442	1467	1419	1345	1326	1429	1416	1469	1499
Lycée :	**916**	**949**	**1005**	**945**	**1092**	**1290**	**1442**	**1467**	**1419**	**1345**	**1326**	**1429**	**1416**	**1469**	**1499**

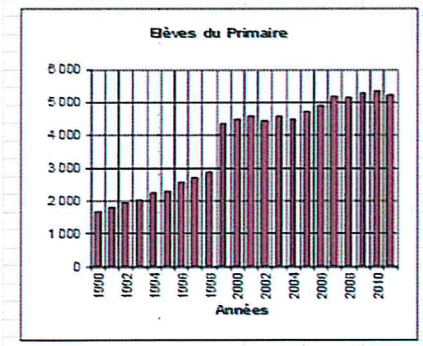

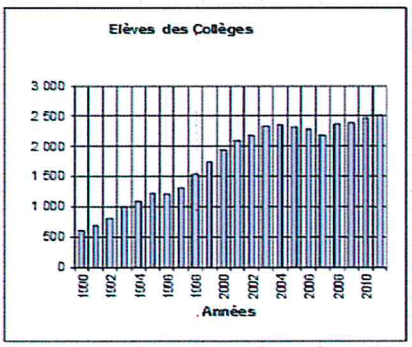

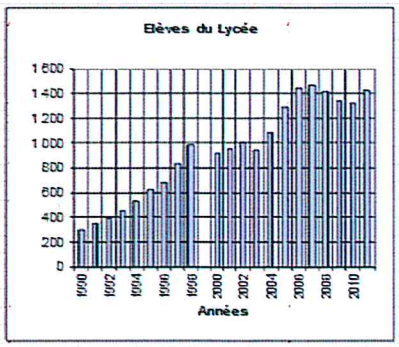

les années scolaires (n;n+1) correspondent au nombre n en abscisse.

2- ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les activités périscolaires sont pensées en articulation avec le projet d'école et contribuent à l'épanouissement et au développement des enfants. La volonté est de garantir une meilleure articulation des différents temps de vie de l'enfant afin de favoriser sa réussite scolaire.
Elles sont inscrites dans un Projet Éducatif Territorial (PEDT) et concernent tous les enfants scolarisés des écoles publiques du territoire. Les accueils de loisirs périscolaires, répondent aux obligations prévues par la réglementation :

- déclaration auprès de la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS)
- respect des normes d'hygiène et de sécurité ;

- encadrement qualifié ;
- respect des taux d'encadrement ;
- formalisation et mise en œuvre du projet éducatif ;
- souscription d'un contrat d'assurance en responsabilité civile.

3- QUELLES ACTIONS ?

Construction d'une offre éducative globale prenant en compte l'ensemble du temps périscolaire

Un projet pédagogique est élaboré par un directeur d'accueil et son équipe sur le temps de la pause méridienne et de l'après-classe. L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps d'animation et un temps de repas.
Pour les plus jeunes, ils sont encadrés par les animateurs ainsi que par les ATSEM. On comptabilise environ 1427 enfants de moins de 6 ans et 3563 enfants de plus de 6 ans qui déjeunent tous les midis au restaurant scolaire.
Durant le temps de pause méridienne, différentes activités sont proposées : activités sportives, jeux de société, jeux collectifs.... La participation aux ateliers se fait sur la base du volontariat des enfants. L'attention étant toujours portée sur le rythme de l'enfant, des temps de détente ou de relaxation sont également prévus.
Dans le cadre de l'accueil de l'après classe de 15h à 16h, les enfants sont pris en charge par les animateurs du périscolaire ou les éducateurs sportifs. Après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, sportives et culturelles leurs sont proposées. Il s'agit par ces activités d'éveil ludiques de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes sont également proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe. De plus l'atelier d'études surveillées est proposé dans plusieurs écoles.

4- QUELS RESULTATS ?

Le bénéfice de la mise en place des activités périscolaire dans le cadre d'un PEDT a été lié à une meilleure répartition du temps scolaire. Il a aussi été l'occasion d'un renforcement de l'encadrement et de la proposition éducative des accueils périscolaires et d'une meilleure complémentarité avec les enseignements du temps scolaire.

- En effet, la mise en œuvre a permis d'améliorer l'encadrement par : la mise en place d'un responsable périscolaire par école; la vérification de la qualification des intervenants sur les ateliers artistiques, culturels et sportifs (intervenants qualifiés dans les domaines d'intervention de musique, sport, chant, artisanat...) le renforcement de la formation de l'équipe d'animation sur la voie de la professionnalisation.

- Une proposition de qualité pour les nouveaux temps éducatifs. Le développement des complémentarités avec les temps scolaires (maternelle et élémentaire) en s'inscrivant dans la démarche de projets des écoles. Prise en compte des besoins des enfants en fonction de leur âge (mise en place d'activités correspondants au rythme du développement de l'enfant).

- L'augmentation du nombre d'enfants inscrits aux activités : 300 fin juin 2014, plus de 1000 début septembre 2014

- Les associations sportives, culturelles, éducatives et artistiques du territoire ont été sollicitées afin de participer au projet : adhésion et participation active du tissu associatif

- L'organisation de centre de loisirs pendant les vacances de pâques, de juillet et de la toussaint

5- QUELS AXES DE PROGRES ?

Augmentation de l'offre des associations.
Augmentation des taux d'inscrits.
Formation de tout le personnel : possibilité de constituer un vivier (licenciés, cadres...).

6- ZOOM DES METIERS

Dans le cadre de la mise en œuvre des accueils périscolaires, la collectivité a fait appel à une large diversité d'intervenants relevant de différents régimes salariés, voire bénévoles, possédant les qualifications requises par la réglementation en fonction des activités (activités physiques ou sportives par exemple).

L'encadrement des accueils de loisirs périscolaires :

Les 16 accueils sont encadrés par un directeur et une équipe d'animation, présents sur tous les temps de fonctionnement de l'accueil.

❖ En interne : l'arrêté du 20 mars 2007 fixe la liste des fonctionnaires territoriaux pouvant encadrer en ACM.

La Collectivité a décidé de s'appuyer d'abord sur ses ressources internes en personnels :

- les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM),
- les éducateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives (APS),
- les opérateurs sportifs
- les animateurs ou adjoints territoriaux,

Dans ce cadre, la réorganisation du service et la répartition du temps de travail des agents étaient nécessaires. Parallèlement à cette réorganisation, il convenait de réfléchir avec les agents concernés à leurs besoins en formations.

❖ En externe : 25 conventions de partenariat ou de mise à disposition de personnel ont été établies ;
des salariés du tissu associatif sportif, culturel, de jeunesse (clubs sportifs, intervenant en musique, associations de théâtre, de danse, de peinture, chant, etc.), des intervenants des mouvements d'éducation populaire et des associations partenaires de l'école (agréées éducation nationale : USEP : union sportive de l'enseignement du premier degré),

❖ En externe en gestion directe :

- des enseignants volontaires ; ils sont rémunérés et assurés pour cette activité par la CTOS
- des bénévoles.

La Direction

Rôle du directeur

Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique. Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel. Il gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc. Il a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle). Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires. Il associe les parents à la vie de l'accueil.

Titres / Grades

BAFD
BPJEPS
Stagiaires BAFD
Concours PE
Adjoint d'Animation

Fonctions

Directeur
Directeur adjoint

Employeurs

CTOS
COM
RECTORAT

L'Animation

Rôle de l'animateur

Il assure la sécurité physique et affective des enfants. Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes. Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer. Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas. Il sait adapter les activités à l'âge des enfants. Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement. Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière. Il fait part à l'adjoint sanitaire des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant. Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernés. Il est présent aux moments de l'accueil et du départ des enfants

Titres / Grades

BAFA
BAPAAT
CAP PE
Adjoint d'animation
Adjoint Technique
BEES

Fonctions

Animateur
Educateur des APS
Opérateur des APS
Intervenant qualifié
Maître-nageur sauveteur
Surveillant de baignade

Employeurs

CTOS
COM
Rectorat
Associations

C - LES INSCRIPTIONS ET L'ENCAISSEMENT DES RECETTES (TICKETS REPAS)

1- Les inscriptions à la restauration scolaire

Le service des inscriptions se charge des inscriptions à la restauration scolaire et aux activités péri et extrascolaires.
En 2014, les inscriptions à la restauration scolaire étaient réparties comme suit :

Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires	Collège III du Quartier d'Orléans
1512	2441	109

Graphique I: Illustration de l'état des inscriptions maternelles à la restauration scolaire en 2014 et en 2015.

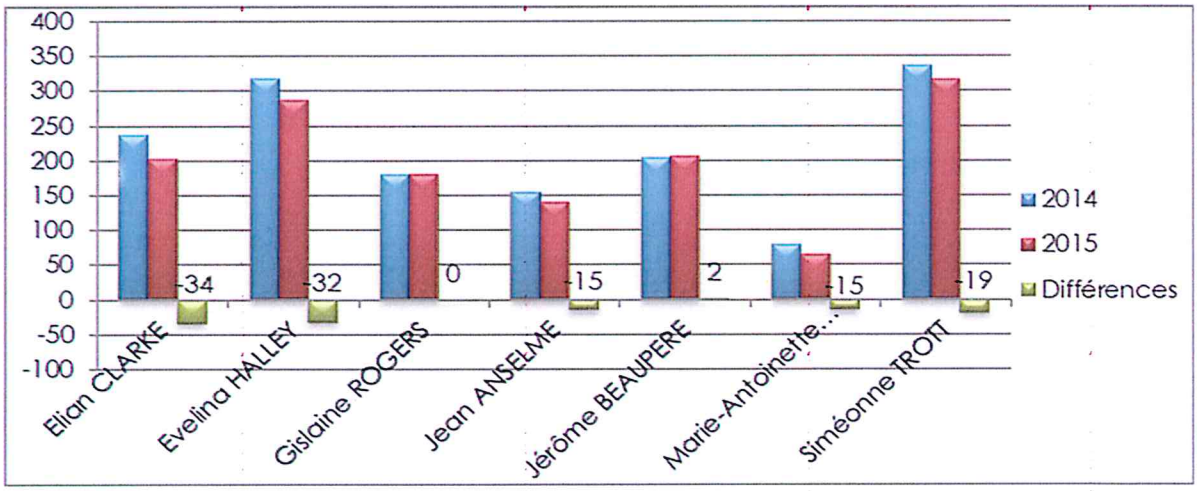

Graphique II: Illustration de l'état des inscriptions élémentaires à la restauration scolaire en 2014 et en 2015.

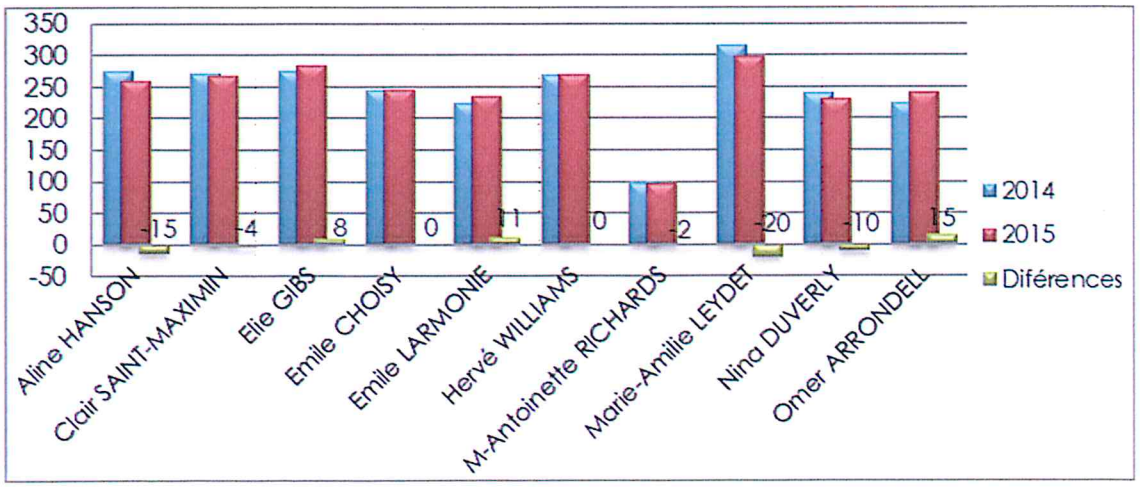

2- Les inscriptions péri et extrascolaires

En ce qui concerne les inscriptions aux activités péri et extrascolaires au 1er septembre 2014 : 1133 élèves, maternelles et primaires.

3- L'encaissement des recettes des régies

Les 4 régies de recettes de la CTOS : Sandy Ground, Marigot, Grand Case et Quartier d'Orléans ont pour missions la vente des tickets de cantine, l'encaissement des frais d'inscription à la restauration scolaire et depuis la rentrée 2013-2014 celui des activités péri et extra-scolaires.

Le tableau suivant retrace le montant des fonds versés pour chaque activité en 2014.

Versements effectués par les régisseurs	Frais d'inscription à la restauration scolaire	Fonds versés pour les activités péri et extrascolaires
2 492 108 €	**14 050€**	**35 910,00 €**

Cette année ; les régies ont été dotée de terminaux, permettant ainsi aux parents de payer par carte bancaire

D – L'ORGANISATION ET LE SUIVI DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Le suivi des restaurants est assuré par le coordinateur des restaurants.
17 réfectoires répartis sur tout le territoire, plus trois collèges et un lycée.
Cette année, la première phase de rénovation desdits réfectoires est terminée.
Les plans ont été réalisés, des propositions de rénovation sont également faites, le rapport FEDER a été remis officiellement en fin d'année.

C'est l'aboutissement d'un long travail de concertation, rendu possible par l'obtention de fonds FEDER.
Ces travaux à réaliser vont améliorer le confort des agents y travaillant, en répondant aux normes en vigueur, et améliorer de surcroit l'accueil des enfants.
Rien n'a été laissé au hasard, la lutte contre le bruit et la chaleur des locaux a été prise en considération.
Dès lors, des plans de maitrise sanitaire vont pouvoir être mis en œuvre.

E- LE SUIVI ADMINSTRATIF

1-Service des ressources humaines

La CTOS emploie actuellement 254 agents, titulaires et contractuels.
Auparavant intervenaient sur le temps interclasse des agents de la collectivité et de la CTOS, ce qui générait des difficultés de management.
Afin de palier à ce problème et pour un meilleur suivi, la situation des agents mis à disposition de la collectivité vers la CTOS a été régularisée.
Ainsi le personnel relevant du péri et extra- scolaire et de la restauration est rattaché à la CTOS alors que les concierges, les techniciens de surface, les agents des bureaux des directeurs d'établissement et les agents des Bibliothèques Centre Documentaire (BCD) sont rattachés à la collectivité
Il est à noter par ailleurs que cette régularisation répond également aux souhaits des syndicats.

En janvier 2014, la CTOS s'est affiliée au CNAS (comité d'entreprise) pour l'ensemble de son personnel, offrant ainsi un large panel d'aides diverses et variées comme des réductions dans les commerces locaux, des hôtels ou des remboursements partiels de billets d'avion.

L'affiliation au pôle emploi, également cette année, permet une prise en charge pour les agents en fin de contrat.

Un appel d'offres a été lancé relatif à l'assurance du personnel, le CNP a obtenu le marché qui a été signé en novembre 2014.

Le service du personnel administratif à la cuisine centrale s'est vu renforcé, avec l'arrivée d'un agent chargé auparavant de l 'accueil, s'inscrivant dans le cadre de la mobilité interne.

La mise en place du service péri scolaire a nécessité le recrutement de personnel en renfort de 18h pour les adjoints d'animation et de 26h pour les responsables d'accueil.

2- Services généraux

Le bâtiment de la cuisine centrale a été relié à la fibre optique, rendant les connexions plus opérationnelles.

CAISSE TERRITORIALE DES ŒUVRES SCOLAIRES SAINT-MARTIN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

La Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires est un établissement public autonome.
Ses activités se déclinent ainsi que suit :

A- La production de repas
B- L 'organisation du péri et extra-scolaire
C- les inscriptions et l'encaissement des recettes (tickets repas)
D- L 'organisation et le suivi des restaurants satellites
E- Le suivi administratif (comptabilité, ressources humaines, achats ...)

A- LA PRODUCTION DE REPAS

La cuisine centrale, sise à Grand case, fabrique en moyenne 4043 repas par jour
L'équipe est composée de 3 magasiniers, 12 personnels affectés à la production, à la plonge, à l'allotissement.

Années	2011	2012	2013	2014
Nb Restaurants	17	17	17	17
Repas/année	**441 003**	**513 271**	**547 103**	**557 330**
maternelles	142 465	152 202	142 761	132 204
primaires	260 874	265 274	279 244	283 971
collèges	28 685	44 851	56 296	62 038
Lycée poly	668	3124	5048	11 187
personnel	nd	29 400	29 861	38 517
enseignants	nd	3006	3925	3321
Centres de loisirs			7184	7248
primaires privés	673	3474	6447	8038
lycée privé		1140	2031	1641
garderies privées	7638	5699	5730	6161
association		5101	7190	3395
Divers			1386	
Nbre jours rest.	143	144	137	137
Repas/jour	**3020**	**3591**	**3930**	**4043**
maternelles	996	1 057	1042	965
primaires	1 824	1 842	2038	2073
collèges	200	311	410	453
lycée poly		47	37	82
personnel	nd	204	218	281
enseignants	nd	21	33	24
lycée privé		17	14	12
association		31	30	30
primaire privé		24	44	59
garderie privée	50	37	30	31

Notre cuisine ayant obtenu l'année dernière l'agrément communauté, tous nos produits proviennent de fournisseurs agrées, nous garantissant ainsi la traçabilité de tous les produits entrant dans la composition des repas.
Pour rappel, s'agissant de restauration collective à caractère social, toutes les denrées animales ou comportant des denrées animales doivent être agrées union européenne.

Nous nous efforçons de concilier équilibre alimentaire avec le gout des enfants, en respectant leurs traditions culinaires.
La plus grande rigueur est de mise aussi bien dans le respect des horaires que dans le soin apporté a la confection des plats, la moindre erreur peut être lourde de conséquence.
L'hygiène et la sécurité alimentaire sont les maitres mots de l'outil de production

En Aout, un nouveau chef de production a été recruté. Il est notamment en charge de développer les activités de la cuisine centrale, en veillant à la bonne exécution des prestations dans les différents satellites. In fine, il devra tout mettre en œuvre pour une meilleure comptabilité analytique, via l'utilisation et le paramétrage du logiciel déjà en place.

Des sensibilisations à l'importance d'un bon petit déjeuner ont été organisées à l'école Jérôme Beaupère, conjointement avec l'ARS (agence régionale pour la santé).

Notre rôle ne s'arrête donc pas à la production de repas, mais nous avons le devoir de lutter contre l'obésité, fléau du XXI siècle et engendrant de nombreuses maladies, ainsi que d'autres troubles physiques liés à une mauvaise alimentation (diabète....).

C'est donc a travers l'équilibre alimentaire proposé, doublé d'une sensibilisation auprès des plus jeunes que l'on pourra apporter notre contribution à ce combat.

Le personnel de production a reçu une formation en interne, obligatoire annuellement par ailleurs, concernant la maitrise des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire

La responsabilité de la CTOS dans ce domaine, n'est pas un vain mot, tous les jours, nous devons être vigilants.

B – L'ORGANISATION DU PERI ET EXTRA SCOLAIRE

La Collectivité de Saint-Martin a pris la décision, dès la rentrée 2013 de faire partie des villes pilotes dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour les écoles maternelles et élémentaires sur l'ensemble de son territoire. Ceci a permis à la Collectivité, de structurer son service d'accueil périscolaire d'une part et de revoir la répartition spatiale des activités d'autre part, et ce afin d'offrir à tous un accès équitable à la culture, aux loisirs, au sport et à la citoyenneté.

Dès la rentrée scolaire 2013-2014, la Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires (CTOS) a été chargée de **mettre en œuvre et de coordonner les orientations éducatives fixées par les acteurs éducatifs dans les écoles.** La CTOS a vocation à intervenir sur des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des élèves. Elle a en charge la restauration collective, ainsi que les activités péri et extrascolaires.

Avant 2013, l'organisation des activités péri et extrascolaires était confiée à des associations. Tous les enfants scolarisés ne bénéficiaient pas de ces activités. L'offre proposée ne répondait pas au besoin du plus grand nombre (actions destinées uniquement aux élémentaires). Les tarifs pratiqués constituaient un frein, ainsi, les parents bien souvent n'inscrivaient pas leur(s) enfant(s)

1- Evolution de la population scolaire de Saint-Martin (scolarisée dans le public)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Classes maternelles	**1369**	**1445**	**1421**	**1404**	**1410**	**1504**	**1554**	**1702**	**1745**	**1808**	**1822**	**1766**	**1499**	**1661**	**1741**
Sandy Ground	225	269	266	276	275	261	284	245	293	294	281	270	235	250	262
Siméonne Trott	344	353	325	322	325	336	338	340	336	337	332	325	292	325	350
Evelina Halley	324	320	306	262	290	311	318	325	321	326	310	300	221	302	337
Nina Duverly								24	24	24	24	24	20	0	0
Emile Choisy (primaire)								25	25	25	25	25	21	0	0
Hervé Williams 1 (primaire)								26	26	26	26	26	0	0	0
Hervé Williams 2 (primaire)								23	23	23	23	23	0	0	0
Morne O'Reilly						25	75	74	74	74	89	91	95	93	83
Maternelle Grand Case	231	237	224	223	220	224	216	221	222	228	199	174	165	197	201
Cul-de-Sac								75	75	75	59	59	56	56	61
Quartier d'Orléans 1	245	266	300	301	300	327	323	324	326	323	303	284	235	266	263
Quartier d'Orléans 2								0	0	53	151	165	159	172	184
Classes élémentaires	**3108**	**3141**	**3026**	**3161**	**3063**	**3207**	**3351**	**3491**	**3423**	**3476**	**3539**	**3441**	**3456**	**3367**	**3267**
Sandy Ground	432	457	466	490	440	472	474	489	489	530	499	470	452	462	439
Nina Duverly	520	502	474	476	447	439	470	444	442	453	445	437	423	417	367
Emile Choisy	387	361	344	355	333	342	343	341	359	353	363	341	347	361	316
Hervé Williams 1	457	428	376	380	387	466	464	444	437	457	466	439	435	441	435
Hervé Williams 2	325	347	326	321	316	311	313	302	319	350	358	341	324	324	338
Morne O'Reilly								0	0	0	24	24	140	55	87
Elie Gibbs (Grand-Case)	471	506	385	419	396	376	378	378	391	353	352	337	331	332	351
Cul-de-Sac			110	123	155	200	190	203	195	198	237	203	236	205	174
Quartier d'Orléans 1	516	540	317	342	312	307	325	465	355	356	356	376	236	358	354
Quartier d'Orléans 2			226	255	275	294	394	425	436	426	439	433	344	412	406
Primaire :	**4477**	**4586**	**4447**	**4565**	**4473**	**4711**	**4905**	**5193**	**5168**	**5284**	**5361**	**5207**	**4955**	**5028**	**5008**
Mont des accords	1235	1024	1058	1151	1179	1185	1178	734	1203	1178	1178	1179	1194	1181	1195
Soualiga	699	1074	712	751	714	661	647	784	655	670	740	733	761	750	750
Quartier d'Orléans			405	427	459	464	463	666	514	539	557	597	594	650	606
Collège :	**1934**	**2098**	**2175**	**2329**	**2352**	**2310**	**2288**	**2184**	**2372**	**2387**	**2475**	**2509**	**2549**	**2581**	**2551**
LPO des Iles du Nord	916	949	1005	945	1092	1290	1442	1467	1419	1345	1326	1429	1416	1469	1499
Lycée :	**916**	**949**	**1005**	**945**	**1092**	**1290**	**1442**	**1467**	**1419**	**1345**	**1326**	**1429**	**1416**	**1469**	**1499**

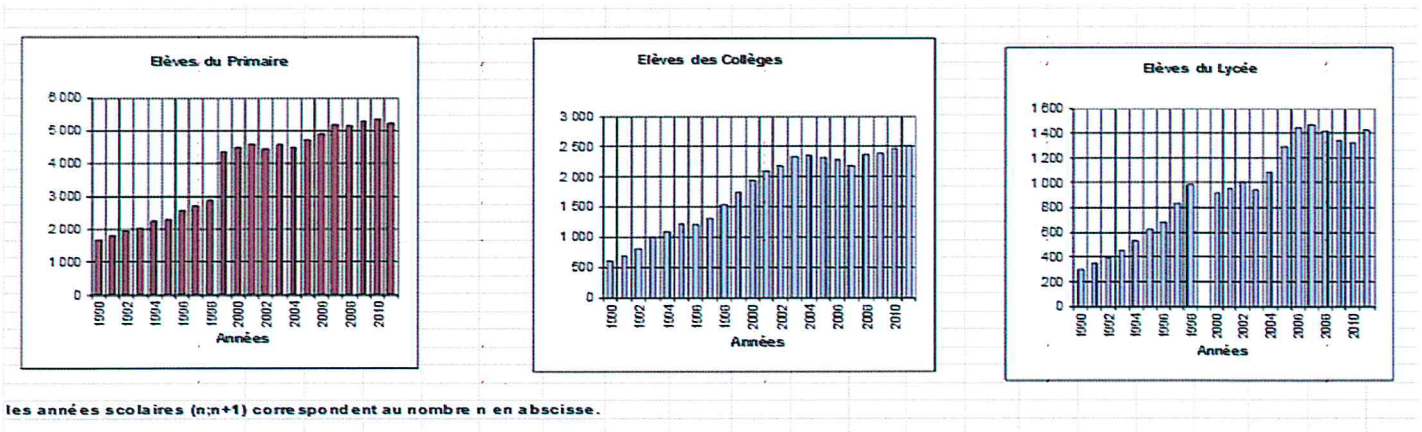

2- ACTIVITES PERISCOLAIRES

Les activités périscolaires sont pensées en articulation avec le projet d'école et contribuent à l'épanouissement et au développement des enfants. La volonté est de garantir une meilleure articulation des différents temps de vie de l'enfant afin de favoriser sa réussite scolaire.
Elles sont inscrites dans un Projet Éducatif Territorial (PEDT) et concernent tous les enfants scolarisés des écoles publiques du territoire. Les accueils de loisirs périscolaires, répondent aux obligations prévues par la réglementation :

- déclaration auprès de la direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS)
- respect des normes d'hygiène et de sécurité ;

- encadrement qualifié ;
- respect des taux d'encadrement ;
- formalisation et mise en œuvre du projet éducatif ;
- souscription d'un contrat d'assurance en responsabilité civile.

3- QUELLES ACTIONS ?

Construction d'une offre éducative globale prenant en compte l'ensemble du temps périscolaire

Un projet pédagogique est élaboré par un directeur d'accueil et son équipe sur le temps de la pause méridienne et de l'après-classe. L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps d'animation et un temps de repas.
Pour les plus jeunes, ils sont encadrés par les animateurs ainsi que par les ATSEM. On comptabilise environ 1427 enfants de moins de 6 ans et 3563 enfants de plus de 6 ans qui déjeunent tous les midis au restaurant scolaire.
Durant le temps de pause méridienne, différentes activités sont proposées : activités sportives, jeux de société, jeux collectifs.... La participation aux ateliers se fait sur la base du volontariat des enfants. L'attention étant toujours portée sur le rythme de l'enfant, des temps de détente ou de relaxation sont également prévus.
Dans le cadre de l'accueil de l'après classe de 15h à 16h, les enfants sont pris en charge par les animateurs du périscolaire ou les éducateurs sportifs. Après un temps dédié au goûter, différentes activités éducatives, sportives et culturelles leurs sont proposées. Il s'agit par ces activités d'éveil ludiques de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes sont également proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe. De plus l'atelier d'études surveillées est proposé dans plusieurs écoles.

4- QUELS RESULTATS ?

Le bénéfice de la mise en place des activités périscolaire dans le cadre d'un PEDT a été lié à une meilleure répartition du temps scolaire. Il a aussi été l'occasion d'un renforcement de l'encadrement et de la proposition éducative des accueils périscolaires et d'une meilleure complémentarité avec les enseignements du temps scolaire.

- En effet, la mise en œuvre a permis d'améliorer l'encadrement par : ▯ la mise en place d'un responsable périscolaire par école; ▯ la vérification de la qualification des intervenants sur les ateliers artistiques, culturels et sportifs (intervenants qualifiés dans les domaines d'intervention de musique, sport, chant, artisanat...) ▯ le renforcement de la formation de l'équipe d'animation sur la voie de la professionnalisation.

- Une proposition de qualité pour les nouveaux temps éducatifs. Le développement des complémentarités avec les temps scolaires (maternelle et élémentaire) en s'inscrivant dans la démarche de projets des écoles. Prise en compte des besoins des enfants en fonction de leur âge (mise en place d'activités correspondants au rythme du développement de l'enfant).

- L'augmentation du nombre d'enfants inscrits aux activités : 300 fin juin 2014, plus de 1000 début septembre 2014

- Les associations sportives, culturelles, éducatives et artistiques du territoire ont été sollicitées afin de participer au projet : adhésion et participation active du tissu associatif

- L'organisation de centre de loisirs pendant les vacances de pâques, de juillet et de la toussaint

5- QUELS AXES DE PROGRES ?

Augmentation de l'offre des associations.
Augmentation des taux d'inscrits.
Formation de tout le personnel : possibilité de constituer un vivier (licenciés, cadres...).

6- ZOOM DES METIERS

Dans le cadre de la mise en œuvre des accueils périscolaires, la collectivité a fait appel à une large diversité d'intervenants relevant de différents régimes salariés, voire bénévoles, possédant les qualifications requises par la réglementation en fonction des activités (activités physiques ou sportives par exemple).

L'encadrement des accueils de loisirs périscolaires :

Les 16 accueils sont encadrés par un directeur et une équipe d'animation, présents sur tous les temps de fonctionnement de l'accueil.

❖ En interne : l'arrêté du 20 mars 2007 fixe la liste des fonctionnaires territoriaux pouvant encadrer en ACM.

La Collectivité a décidé de s'appuyer d'abord sur ses ressources internes en personnels :

- les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM),
- les éducateurs territoriaux des Activités Physiques et Sportives (APS),
- les opérateurs sportifs
- les animateurs ou adjoints territoriaux,

Dans ce cadre, la réorganisation du service et la répartition du temps de travail des agents étaient nécessaires. Parallèlement à cette réorganisation, il convenait de réfléchir avec les agents concernés à leurs besoins en formations.

❖ En externe : 25 conventions de partenariat ou de mise à disposition de personnel ont été établies ;
des salariés du tissu associatif sportif, culturel, de jeunesse (clubs sportifs, intervenant en musique, associations de théâtre, de danse, de peinture, chant, etc.), des intervenants des mouvements d'éducation populaire et des associations partenaires de l'école (agréées éducation nationale : USEP : union sportive de l'enseignement du premier degré),

❖ En externe en gestion directe :

- des enseignants volontaires ; ils sont rémunérés et assurés pour cette activité par la CTOS
- des bénévoles.

La Direction

Rôle du directeur

Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique. Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel. Il gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc. Il a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle). Il a un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires. Il associe les parents à la vie de l'accueil.

Titres / Grades
BAFD
BPJEPS
Stagiaires BAFD
Concours PE
Adjoint d'Animation

Fonctions
Directeur
Directeur adjoint

Employeurs
CTOS
COM
RECTORAT

L'Animation

Rôle de l'animateur

Il assure la sécurité physique et affective des enfants. Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes. Il sait accepter le refus ; solliciter sans forcer. Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas. Il sait adapter les activités à l'âge des enfants. Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement. Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière. Il fait part à l'adjoint sanitaire des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant. Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernés. Il est présent aux moments de l'accueil et du départ des enfants

Titres / Grades
BAFA
BAPAAT
CAP PE
Adjoint d'animation
Adjoint Technique
BEES

Fonctions
Animateur
Educateur des APS
Opérateur des APS
Intervenant qualifié
Maître-nageur sauveteur
Surveillant de baignade

Employeurs
CTOS
COM
Rectorat
Associations

C - LES INSCRIPTIONS ET L'ENCAISSEMENT DES RECETTES (TICKETS REPAS)

1- Les inscriptions à la restauration scolaire

Le service des inscriptions se charge des inscriptions à la restauration scolaire et aux activités péri et extrascolaires.
En 2014, les inscriptions à la restauration scolaire étaient réparties comme suit :

Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires	Collège III du Quartier d'Orléans
1512	2441	109

Graphique I: Illustration de l'état des inscriptions maternelles à la restauration scolaire en 2014 et en 2015.

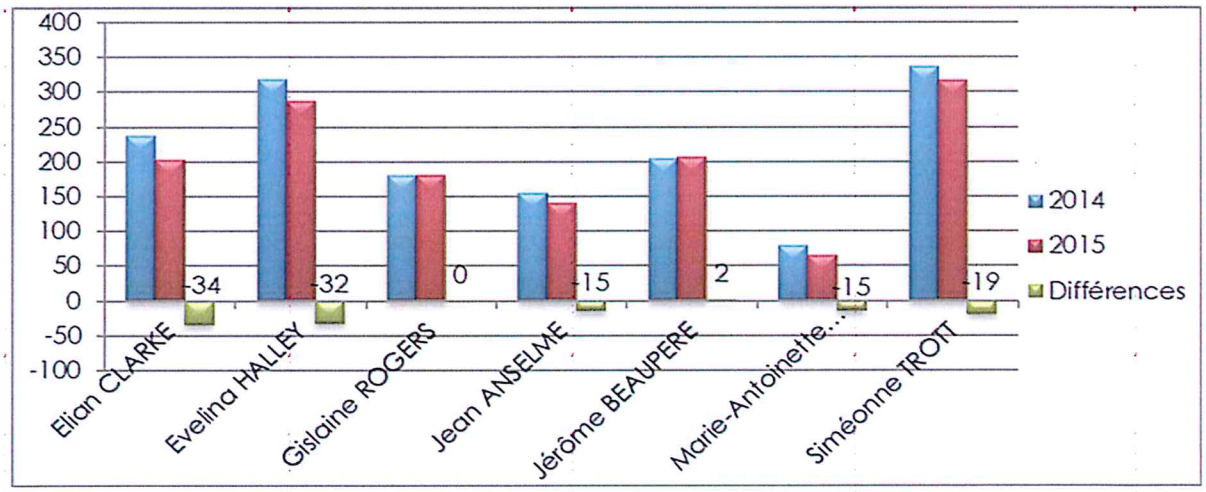

Graphique II: Illustration de l'état des inscriptions élémentaires à la restauration scolaire en 2014 et en 2015.

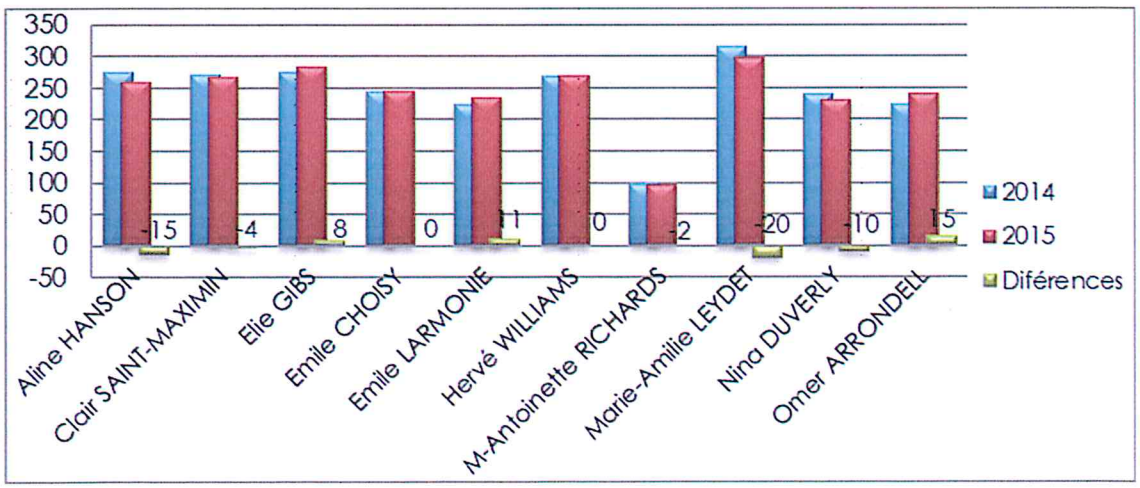

2- Les inscriptions péri et extrascolaires

En ce qui concerne les inscriptions aux activités péri et extrascolaires au 1er septembre 2014 : 1133 élèves, maternelles et primaires.

3- L'encaissement des recettes des régies

Les 4 régies de recettes de la CTOS : Sandy Ground, Marigot, Grand Case et Quartier d'Orléans ont pour missions la vente des tickets de cantine, l'encaissement des frais d'inscription à la restauration scolaire et depuis la rentrée 2013-2014 celui des activités péri et extra-scolaires.

Le tableau suivant retrace le montant des fonds versés pour chaque activité en 2014.

Versements effectués par les régisseurs	Frais d'inscription à la restauration scolaire	Fonds versés pour les activités péri et extrascolaires
2 492 108 €	**14 050€**	**35 910,00 €**

Cette année ; les régies ont été dotée de terminaux, permettant ainsi aux parents de payer par carte bancaire

D – L'ORGANISATION ET LE SUIVI DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Le suivi des restaurants est assuré par le coordinateur des restaurants.
17 réfectoires répartis sur tout le territoire, plus trois collèges et un lycée.
Cette année, la première phase de rénovation desdits réfectoires est terminée.
Les plans ont été réalisés, des propositions de rénovation sont également faites, le rapport FEDER a été remis officiellement en fin d'année.

C'est l'aboutissement d'un long travail de concertation, rendu possible par l'obtention de fonds FEDER.
Ces travaux à réaliser vont améliorer le confort des agents y travaillant, en répondant aux normes en vigueur, et améliorer de surcroit l'accueil des enfants.
Rien n'a été laissé au hasard, la lutte contre le bruit et la chaleur des locaux a été prise en considération.
Dès lors, des plans de maitrise sanitaire vont pouvoir être mis en œuvre.

E- LE SUIVI ADMINSTRATIF

1-Service des ressources humaines

La CTOS emploie actuellement 254 agents, titulaires et contractuels.
Auparavant intervenaient sur le temps interclasse des agents de la collectivité et de la CTOS, ce qui générait des difficultés de management.
Afin de palier à ce problème et pour un meilleur suivi, la situation des agents mis à disposition de la collectivité vers la CTOS a été régularisée.
Ainsi le personnel relevant du péri et extra- scolaire et de la restauration est rattaché à la CTOS alors que les concierges, les techniciens de surface, les agents des bureaux des directeurs d'établissement et les agents des Bibliothèques Centre Documentaire (BCD) sont rattachés à la collectivité
Il est à noter par ailleurs que cette régularisation répond également aux souhaits des syndicats.

En janvier 2014, la CTOS s'est affiliée au CNAS (comité d'entreprise) pour l'ensemble de son personnel, offrant ainsi un large panel d'aides diverses et variées comme des réductions dans les commerces locaux, des hôtels ou des remboursements partiels de billets d'avion.

L'affiliation au pôle emploi, également cette année, permet une prise en charge pour les agents en fin de contrat.

Un appel d'offres a été lancé relatif à l'assurance du personnel, le CNP a obtenu le marché qui a été signé en novembre 2014.

Le service du personnel administratif à la cuisine centrale s'est vu renforcé, avec l'arrivée d'un agent chargé auparavant de l 'accueil, s'inscrivant dans le cadre de la mobilité interne.

La mise en place du service péri scolaire a nécessité le recrutement de personnel en renfort de 18h pour les adjoints d'animation et de 26h pour les responsables d'accueil.

2- Services généraux

Le bâtiment de la cuisine centrale a été relié à la fibre optique, rendant les connexions plus opérationnelles.